

*Les enjeux de la  
Présidence chypriote grecque  
du Conseil de  
l'Union européenne*

NICOLAS KAZARIAN / CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'IRIS

JUILLET 2012



## Les enjeux de la Présidence chypriote grecque du Conseil de l'Union européenne

NICOLAS KAZARIAN / CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'IRIS

Le 1er juillet 2012 a débuté la Présidence chypriote grecque du Conseil de l'Union européenne (Présidence)<sup>1</sup>. Elle complète le programme défini par les trois pays qui se succèdent à la tête de ce Conseil depuis juillet 2011 : Pologne, Danemark et demain Chypre. En devenant membre de l'UE, en 2004, la République de Chypre (RdC) a propulsé la partition de l'île au cœur des considérations européennes. Divisée en deux, depuis 1974, Chypre demeure un point de discorde avec Ankara et configure dans une large mesure l'équation géopolitique de Méditerranée orientale. De facto, la Présidence ne pourra pas totalement se défaire de son contexte régional. Elle ne manquera pas d'influencer les principaux dossiers européens du moment.

### LES DIFFÉRENTES CHYPRE ET L'UNION EUROPÉENNE

Depuis 1960, année de son indépendance, la RdC s'est toujours montrée favorable à un rapprochement avec l'Europe, tant à cause de ses liens particuliers avec la Grande-Bretagne, que par son attachement à la Grèce<sup>2</sup>. Néanmoins, les événements de 1974, c'est-à-dire l'intervention militaire turque, répondant au coup d'état de la junte militaire athénienne, et ayant conduit à l'occupation de 38% du territoire septentrional, ont retardé l'application des accords économiques jusqu'en 1981<sup>3</sup>.

Le processus d'adhésion à l'UE, débuté en mars 1998, aurait dû servir de catalyseur à la partition de l'île. Néanmoins, en détachant le cheminement européen de Chypre, de la résolution de la Question chypriote, le Sommet d'Helsinki (1999) a permis d'intégrer une île divisée<sup>4</sup>. L'échec du référendum du Plan onusien de réunification, dit aussi « Plan Annan » (2004), a souligné les limites de ce processus à servir de facilitateur entre les communautés chypriotes grecque et turque. En effet, ce plan de paix a été soumis au référendum des deux communautés insulaires. Invalidé par les Chypriotes grecs à 76%, il est plébiscité par 65% des Chypriotes turcs de la « République Turque de Chypre Nord » (« RTCN »). Il ne nous revient pas ici de revenir sur les raisons d'un tel échec, néanmoins force est de constater l'ambiguïté qui en découle<sup>5</sup>. Car, même si l'ensemble du territoire insulaire, ainsi que sa population, font partie de l'UE, cependant, l'application de l'acquis communautaire est suspendue dans la partie nord de l'île. L'article 1 du Protocole n°10 du traité d'adhésion stipule notamment que : « l'application de l'acquis est suspendue dans les zones de la République de Chypre où le gouvernement de la République de Chypre n'exerce pas un contrôle effectif ». Bien qu'œuvrant contre la marginalisation des Chypriotes turcs et de la « RTCN », l'UE se confronte de facto à la persistance du statu quo insulaire. Il convient de noter que la « RTCN », autoproclamée en 1983, n'est aujourd'hui reconnue que par la Turquie. Seule la RdC jouit actuellement d'une reconnaissance internationale.

(1) En attendant la prise de fonction effective de la Présidence, les autorités chypriotes grecques ont mis en ligne un site internet temporaire, sur lequel les préparatifs et les grands chantiers de la Présidence sont présentés, en plus des projets spécifiques qu'elles souhaitent mettre en œuvre à cette occasion : <http://www.cy2012eu.gov.cy>

(2) En effet, Chypre était alors très largement dépendante de ses exportations en direction de l'Angleterre. Cf. JOSEPH J. S., *Cyprus Ethnic Conflict and International Politics. From Independence to the Threshold of the European Union*, Macmillan Press, Londres, 1999, p.117

(3) Cf. GRUEL-DIEUDE M., *Chypre et l'Union européenne : Mutations Diplomatiques et Politiques*, L'Harmattan, Paris, 2007

(4) Conclusion de la Présidence, Conseil européen d'Helsinki, 10 et 11 décembre 1999, § 9b [[www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu)] (Site consulté le 12 octobre 2010)

(5) Pour une analyse détaillée des résultats du référendum : Cf. LORDOS A., *Can the Cyprus Problem be Solved ? Understanding the Greek Cyprus response to the UN Peace Plan for Cyprus*, Cymar Market Research Ltd., Nicosia, 2004

Effets de son adhésion le 1er mai 2004, Chypre a connu un accroissement important de son immigration. L'île a renforcé son attractivité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Union, en étant portée au nombre des « sentinelles de l'Union européenne », au même titre que les îles de la mer Egée, la Sicile ou encore Malte et Lampedusa<sup>6</sup>. Outre les difficultés de la RdC à assimiler de tels flux, la persistance de la Question chypriote n'en permet pas sa régulation efficace au niveau de la Ligne verte. Cette situation crée une situation paradoxale quant à sa nature, oscillant entre ligne de démarcation et frontière extérieure de l'UE.

Chypre en général, et la RdC en particulier, sont bien devenues un pôle d'attraction migratoire, grâce à sa dynamique européenne. Pour être tout à fait exhaustif, il convient d'y ajouter trois autres critères y ayant contribué : son ancrage géographique (voire géopolitique), son insularité et la persistance de la Question chypriote<sup>7</sup>. Ainsi, en 2007, la population totale de l'île était de 877 600 personnes, répartie de la manière suivante : 664 000 (75,6%) Chypriotes grecs, 88 300 (10,1%) Chypriotes turcs et 125 300 (14,3%) résidents étrangers<sup>8</sup>.

En outre, l'accès de la RdC à la zone de libre circulation, développée par les accords de Schengen (1985) a été retardé. Ce n'est qu'en 2005 que la Commission européenne a adopté des mesures contraignantes pour la RdC, le long de la Ligne verte. En effet, les autorités chypriotes grecques ne souhaitent pas voir traitée la « Green line » au même titre qu'une frontière. Une telle démarche en viendrait à reconnaître de facto la partition de l'île au risque d'accentuer le tropisme turc de Chypre nord. Ainsi, le facteur sécuritaire lié à l'adhésion de la RdC à l'UE et le renforcement du contrôle de la Ligne verte favorisent la consolidation de la division

de l'île par la reconnaissance tacite des autorités du nord. Cependant, la porosité de la Ligne verte tranche sensiblement avec son haut niveau de militarisation. Cette dimension sécuritaire est aussi représentative du traitement des flux migratoires compris sous l'angle de la partition insulaire. Il en découle, par conséquent, des problèmes d'intégration des migrants légaux comme des clandestins, au profit d'une crispation de la société chypriote grecque. Selon la journaliste Marianna Pissa, entre 2005 et 2008, ce ne sont pas moins de 10 013 migrants qui ont été arrêtés lorsqu'ils ont tenté de passer vers le sud, alors que le nombre de demandeurs d'asile s'élevait, entre 2005 et 2008, à 17 224<sup>9</sup>.

Les autorités de RdC ne souhaitent pas plus voir la Ligne verte se transformer en frontière, par le déploiement de l'agence FRONTEX et par une trop grande sécurisation de la zone tampon, toujours pour des raisons de reconnaissance de la « RTCN ». La décision du groupe d'évaluation Schengen, en 2007, allait dans le même sens que le rapport d'information de l'Assemblée Nationale française, datant de 2006, dans lequel l'entrée de Chypre dans l'espace Schengen est qualifiée, à cet égard, d'« irresponsable » « sans l'établissement d'un contrôle sur la Ligne verte »<sup>10</sup>. Les autorités de la RdC récusent une telle appréciation, même si elles considèrent que le laxisme de Chypre nord, quant au traitement de son côté de la Ligne verte, manifeste une véritable volonté de déstabilisation<sup>11</sup>.

Ce traitement de la Ligne verte aura de facto des conséquences sur les discussions, en septembre 2012, s'agissant de l'adhésion à l'espace Schengen de la Bulgarie et de la Roumanie. Il s'agira aussi d'envisager la réponse à donner aux flux migratoires issus du Proche-Orient, dans le prolongement des

(6) Cf. CLOCHARD O., « Jeux de frontières à Chypre : quels impacts sur les flux migratoires en Méditerranée orientale ? », *Géococonfluences*, 2008 [http://geoconfluences.ens-lsh.fr] (Site consulté le 15 décembre 2010)

(7) KAZARIAN N., *Chypre, Géopolitique et Minorités*, Thèse de doctorat, Faculté de Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, soutenue le 17 novembre 2011, p.263 et s.

(8) *Demographic Report, Republic of Cyprus*, Statistical Service, 2007, p.12. Les chiffres avancés par le présent recensement ne prennent pas en compte les « colons » résidant dans la partie septentrionale de l'île.

(9) PISSA M., « Police: no easy answers to illegal immigration », *Cyprus Mail*, 11 April 2008

(10) Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union européenne sur l'évolution de la République de Chypre depuis son adhésion à l'Union européenne, et présenté par M. Christian PHILIP Député, Assemblée Nationale, 22 novembre 2006, N°3458, p.15

11 PAPASAVVA A., « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination? » *Outre-Terre* 17 (2006/4), p.233

reconfigurations du monde arabe, ainsi qu'aux questions liées au droit d'asile.

Finalement, aux prises avec la crise économique grecque, la Présidence aura à piloter le vote du Budget européen pour la période 2014-2020. Ces accords seront d'autant plus importants qu'ils permettront de sécuriser la zone euro et notamment la Grèce, avec qui la RdC entretient des relations particulières. En effet, l'histoire de Chypre est liée à la Grèce culturellement, politiquement et économiquement. Les liens entre les deux pays sont extrêmement étroits, ainsi qu'en témoignent « la doctrine commune de défense » signée en 1994 et l'accord de coopération économique, signé en 1996. Ainsi, en 2010, le principal fournisseur de la RdC était la Grèce (19%). Réciproquement, son principal client était encore la Grèce (22,1%).

Il va alors de soi que la RdC est particulièrement affectée par la crise économique grecque, au point que les autorités du sud viennent d'appeler l'Europe à l'aide pour sauver leurs banques<sup>12</sup>. Alors que son budget était excédentaire jusqu'en 2009, les premiers heurts venus d'Athènes ont fait augmenter son déficit jusqu'à 7% de son PIB en 2011. Le chômage a lui aussi progressé de 4% à 10% entre ces deux périodes. La situation économique de Chypre s'est encore dégradée lorsque, le 11 juillet 2011, une explosion est survenue sur une base navale du sud de l'île, faisant treize morts et fragilisant l'ensemble du réseau électrique. À la recherche de nouveaux partenaires, c'est aussi auprès de la Russie que la RdC cherche aujourd'hui des financements, afin de recapitaliser ses banques.

Le volet financier et économique de la Présidence sera donc d'une grande importance, car il pourra renforcer l'aide dans la perspective d'une meilleure collaboration entre la Grèce, la RdC et l'UE. Sur le plan politique, le succès de la Présidence dépendra de la capacité des Chypriotes grecs à maîtriser son économie.

## LA RÉOLUTION DU CONFLIT CHYPRIOTE

La Question chypriote fait donc aujourd'hui partie des considérations européennes. En outre, les différents acteurs de la Question chypriote (Grèce, RdC, « RTCN », Turquie et ONU) se sont tous montrés en faveur d'une résolution dans la perspective de la Présidence. Même si les autorités de la RdC déclarent ne pas vouloir l'instrumentaliser au moment de la Présidence, elles ne pourront pas en faire totalement abstraction.

Les pourparlers entre le sud et le nord de l'île sont entrés dans une nouvelle étape en 2008, alors que le Chypriote turc, Mehmet Ali Talat, du Parti républicain turc (CTP, centre gauche) était élu Président de la « RTCN » et qu'en RdC, le communiste Demetris Christofias (AKEL), était lui aussi élu Président. Les négociations ont repris sur la création d'une fédération bizonale et bicommunautaire. Cependant, les changements politiques survenus en 2009 et 2010 à la tête de la « RTCN » et le retour des nationalistes du Parti pour l'unité nationale (UBP) fragilisent les pourparlers. Néanmoins, Derviş Eroğlu, Président de « RTCN » se veut rassurant. Les négociations intercommunautaires se poursuivent sous l'auspice du Secrétaire général de l'ONU, malgré des crispations sur les questions de gouvernance, de propriété, de territoire et de citoyenneté, s'agissant de la gestion de colons anatoliens arrivés à Chypre nord après 1974<sup>13</sup>.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon a dernièrement estimé qu'il serait hautement positif qu'une solution soit trouvée avant le 1er juillet 2012. Le gouvernement turc s'est, lui aussi, montré en faveur d'une résolution rapide, dans la perspective de la Présidence. Cependant, le dernier cycle de pourparlers (Genève, 7 juillet 2011 ; New York, 30 et 31 octobre 2011) n'a pas permis de résoudre les points les plus difficiles. La dernière réunion, de janvier 2012, organisée de nouveau à New York, ne voit aucun progrès tangible.

(12) *Le Figaro*, 25 juin 2012

(13) Cf. PETINOS Ch., *Union Européenne 2012. La présidence chypriote et la question turque*, L'Harmattan, Paris, 2011, pp.112-116

Il est donc certain aujourd'hui que la Présidence s'ouvrira sans la résolution de la Question chypriote. Il semble que les pourparlers intercommunautaires ne reprendront effectivement qu'après l'élection du nouveau Président de la RdC, en 2013. En effet, Demetris Christofias a annoncé, à quelques jours du début de la Présidence, qu'il ne souhaitait pas briguer un second mandat, prenant sa part de responsabilité dans le nouvel échec des négociations. Face à ce constat, les autorités de la RdC répètent inlassablement que la Question chypriote doit être et sera dissociée de la Présidence. Pouvait-il en être autrement ? Il convient néanmoins d'accepter qu'il sera fort difficile pour Nicosie de s'en abstraire totalement.

Aussi, le spectre d'une intervention turque à Chypre a été ravivé par la déclaration dans le journal chypriote *Kıbrıs*, d'Egemen Bağış, Ministre d'Etat turc chargé des Affaires européennes, négociateur en chef de la Turquie auprès de l'Union européenne, en mars 2012. En cas d'un nouvel échec des négociations, la Turquie pourrait annexer la partie septentrionale de l'île. Au-delà du seul effet d'annonce que représente une telle déclaration, il convient d'y voir une pression supplémentaire pesant sur les négociations en cours, afin de hâter une solution avant le début de la Présidence. Cette déclaration, aux accents belliqueux, paraît contreproductive dans une perspective européenne, dès lors que Chypre nord est considérée comme faisant partie de facto de l'UE, même si l'application des acquis est suspendue jusqu'à la résolution du conflit.

## LES INCIDENCES DE LA PRÉSIDENTE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UE ET LA TURQUIE

La Turquie se fait menaçante quant aux incidences de la Présidence sur ses relations avec l'UE. Pour Ankara, la Question chypriote constitue une difficulté

majeure sur son chemin à l'adhésion européenne et elle n'entant pas se voir dicter son attitude par un Etat qu'elle ne reconnaît pas. En effet, la signature de l'accord d'extension de l'union douanière aux dix nouveaux Etats membres, dans le cadre du « Protocole d'Ankara » (2005) a vu émerger certains effets de la Question chypriote sur les relations de la Turquie à l'UE<sup>14</sup>. Ankara insiste sur le fait que la signature du protocole ne constitue aucunement une reconnaissance officielle de la RdC, mais « une reconnaissance de la République de Chypre en tant qu'Etat membre de l'Union européenne ». L'UE répond par un gel des négociations sur huit chapitres, jusqu'à ce que le protocole additionnel soit appliqué. Le manque d'avancée dossier chypriote ralentit encore davantage le processus d'adhésion de la Turquie. L'analyse d'Atila Eralp va effectivement en ce sens : « Ankara réalise, malheureusement, que la relation entre la Turquie et l'UE est liée à la résolution du problème chypriote ; soit ce lien doit aboutir à un résultat positif pour une sortie de crise, soit les deux questions doivent être séparées »<sup>15</sup>. Cette dernière souhaiterait séparer ces deux questions. La Présidence aura pour effet de mettre une emphase particulière sur l'occupation par la Turquie du nord de l'île. Une telle démarche accentuerait l'impression de défiance de la Turquie par rapport à l'UE. Par ailleurs, la tendance qui consiste à envisager l'établissement d'un « partenariat privilégié » entre la Turquie et les pays membres de l'UE pourrait être justifiée par la persistance de la Question chypriote, tout en niant la possibilité d'une adhésion plénière.

En représailles, la Turquie menace de geler à son tour ses relations avec l'UE, le temps de la Présidence. Cette décision ne semble pas uniquement motivée par la Question chypriote, mais témoigne du manque d'attractivité croissant de l'Europe. Le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan répète depuis plusieurs mois, qu'il souhaite que la Question chypriote trouve une solution avant la Présidence. Dans le cas contraire, la partition de l'île

(14) DREVET J.-F., *Chypre, entre l'Europe et la Turquie*, Karthala, Paris, 2011, p.187 et s.

(15) ERALP A., « The Last Chance in Cyprus Negotiations and the Turkey-EU relationship », *ELIAMEP Thesis* (Feb. 2010) [1/2010], p.3

pourrait se révéler irréversible. Ces positions strictes de la Turquie témoignent d'une évolution des positions diplomatiques globales de la Turquie à l'égard de l'Europe. En effet, la Turquie semble réévaluer son avenir européen devant le blocage des négociations, que la Présidence ne ferait que renforcer<sup>16</sup>.

## L'INFLUENCE DE LA PRÉSIDENTE SUR LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'UE

La Présidence aura aussi des conséquences sur les relations extérieures de l'UE, si l'on considère son ancrage régional. Les spécialistes de la Question chypriote assimilent souvent la partition de l'île au processus de fragmentation dans les Balkans<sup>17</sup>. L'analogie des situations fait de la RdC un acteur particulièrement sensible à ces problématiques. L'Europe ne constitue pas une solution en soi aux affrontements interethniques, mais elle se veut un vecteur d'apaisement.

La première influence de la Présidence aura trait à l'intégration européenne des Balkans. Il ne s'agit pas uniquement d'apporter son soutien à la candidature de la République de Serbie, malgré l'élection du nationaliste Tomislav Nikolić à la tête de cette dernière, le 20 mai 2012, mais la Présidence devra aussi préparer l'entrée de la Croatie dans l'UE, en juillet 2013. La Croatie deviendra alors le deuxième pays des Balkans occidentaux à adhérer à l'UE, après la Slovénie en 2004.

En outre, la question de la Bosnie-Herzégovine reste l'une des plus sensibles sur le calendrier de la Présidence, en resserrant les liens de cette première avec l'UE, au-delà de sa seule mission de maintien de la paix dans le pays, à la suite de l'OTAN, à partir des années 2000. La Présidence aura alors la tâche peu aisée de faire valoir les effets catalytiques du cheminement européen qu'elle-même n'a pas su mettre en œuvre s'agissant

du traitement de la Question chypriote. Nonobstant la position inconfortable de la Présidence, elle devra aider à la définition, en collaboration avec le Haut Représentant de la communauté internationale, des outils visant à désamorcer les tensions interethniques, ainsi que les clivages sociaux issus de la guerre, fragilisant encore davantage la société bosnienne<sup>18</sup>. La Présidence devra aussi soutenir le cheminement européen d'autres pays de la région, comme l'Albanie, l'ARYM ou encore le Monténégro, etc. Par ailleurs, une incertitude plane sur le commandement de la Force militaire internationale dans les Balkans. Cependant, en avril 2012, le chef de la diplomatie turque, Ahmet Davutoğlu, déclarait qu'un retrait des soldats turcs n'était pas à l'agenda. Une telle attitude de la Turquie profitera à l'équilibre de la région<sup>19</sup>.

D'autre part, en 2009, la découverte de sources d'hydrocarbures dans les fonds marins de Méditerranée orientale fait de la RdC un acteur essentiel de la région. En effet, cette découverte oblige les différents pays concernés (Chypre, Egypte, Israël, Liban, Syrie, Turquie) à délimiter, dans un premier temps, les frontières maritimes et puis à définir au mieux leurs relations bilatérales, permettant une exploitation optimale de cette manne énergétique. La ministre chypriote grecque des affaires étrangères, Erato Kozakou-Markoullis, rappelait au cours de sa visite en France en mars 2012 qu'aucun parti n'aurait à gagner si les tensions interétatiques venaient à se faire sentir. Les Etats ont besoin de stabilité pour pouvoir exploiter au mieux ces ressources. Ces considérations énergétiques auront-elles une influence sur l'apaisement régional ? Rien n'est moins sûr.

Néanmoins, la RdC a signé le 17 décembre 2010 un accord délimitant les frontières maritimes avec Israël. La compagnie Noble Energy, déjà présente en Israël et en Grèce, s'occupe du forage de la parcelle n°12, et les estimations sont plus qu'alléchantes. En

(16) DELBARRE A., « Présidence chypriote de l'UE : vers la fin du dialogue avec la Turquie ? », *Nouvel-Europe*, 5 mars 2012

(17) GARDE P., *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*, Fayard, Paris, 2004, p.25

(18) Cf. BOUGAREL X., « Bosnie-Herzégovine. Rentrer dans l'Europe pour sortir de la guerre ? », Avril 2011, <http://www.ceri-sciences-po.org> [Site consulté le 27 mai 2012]

(19) <http://www.trtfrancais.com/fr/informations/detail/turquie/1/m-erdogan-evoque-la-presidence-chypriote-grecque-de-lue/155> [Site consulté le 25 juin 2012]

décembre 2011, le Président de la RdC, Demetris Christofias annonçait que le réservoir de gaz contenait entre 140 et 224 milliards de m<sup>3</sup>. Ainsi, la RdC jouira de ces gisements pour ses propres besoins, mais elle deviendra aussi un pays exportateur en direction de l'UE, offrant aussi à Israël la possibilité de pénétrer le marché européen. D'autre part, les pays de l'UE auront la possibilité de diversifier leurs sources d'approvisionnement, dans la mesure où les réserves chypriotes ne se trouveront qu'à 500 kilomètres de la partie sud de l'Europe continentale<sup>20</sup>. D'ailleurs, l'exploitation énergétique de la ZEE de la RdC se poursuit et les permis d'explorations pour les onze autres parcelles sont au concours.

Par contre, les tensions entre Israël et le Liban influent négativement sur l'exploitation. En effet, depuis l'accord signé entre Chypre et Israël, le Liban estime que la Zone économique exclusive israélienne empiète sur la sienne à hauteur de 19 kilomètres. Par ailleurs, les pressions de la Turquie sur le Liban ne sont pas non plus totalement étrangères aux réticences de Beyrouth à voir appliquer l'accord signé avec Nicosie.

Par ailleurs, le contentieux entre la RdC et la Turquie rejailit aussi sur l'exploitation de ressources énergétiques. Ankara avait tout fait pour empêcher les forages, déclarant que les Chypriotes turcs ne devaient pas être lésés par cette découverte et en multipliant les manœuvres militaires dans la zone. Finalement, la Turquie et la « RTCN » ont signé un accord pour pouvoir effectuer leurs propres forages.

Ankara utilise aussi la dégradation de ses relations avec Israël, après l'incident survenu sur la flottille de la liberté, attaqué par les Israéliens de Tsahal, alors qu'elle se dirigeait vers Gaza, en mai 2010, pour justifier son opposition à l'exploitation du gaz. Cette reconfiguration géopolitique est d'autant plus importante que la Turquie et Israël entretenaient, depuis 1990, d'excellentes relations stratégiques.

D'autre part, les récentes visites de Demetris Christofias en Israël et celle du Président israélien, Shimon Pérez, ainsi que du Premier ministre, Benjamin Netanyahu sont symptomatiques du rapprochement envisagé entre les deux pays. Il ne s'agira pas seulement d'unir les réserves de gaz des deux pays, mais aussi de collaborer à la transformation du gaz en électricité devant ensuite être vendue à l'Europe par la construction d'un gigantesque réseau électrique sous-marin, reliant Israël à la Grèce. Outre le traitement gazier, le pétrole devra lui aussi être extrait, puis stocké, avant d'être acheminé. La Turquie et Chypre nord se voient, par conséquent, marginalisées de la scène diplomatique, commerciale et dans une moindre mesure énergétique.

## CONCLUSION

Le trio de la Présidence (Pologne, Danemark et Chypre) ne permettra pas au seul gouvernement de la RdC d'être considéré comme un acteur isolé de la scène internationale. L'échec ou la réussite de sa Présidence devra forcément être partagé avec les deux autres pays de la Présidence tournante. Les négociations intercommunautaires n'ayant pas abouti, il semble peu probable qu'elles jouent un rôle particulier lors de la Présidence. Il va sans dire que la persistance de la Question chypriote nuit forcément au climat régional, dans la mesure où les tensions qu'elle entretient fragilisent les relations bilatérales et multilatérales au Proche-Orient. Néanmoins, la Présidence constituera pour les autorités de RdC un moyen de communiquer au niveau européen, voire mondial, sur la partition de l'île. Une telle démarche influera certainement sur la manière dont la Turquie envisagera ses relations avec l'UE. Finalement, la médiatisation dont la Présidence rendra compte des découvertes d'hydrocarbures de ces dernières années. Il se peut très certainement que la Présidence constitue une vitrine particulièrement attractive pour de futurs investisseurs, agissant comme un facteur de reconfiguration régionale, en faveur de sa pacification. ■

(20) PETINOS Ch., *Ibid.*, p.68 et s.

## **Les enjeux de la Présidence chypriote grecque du Conseil de l'Union européenne.**

**NICOLAS KAZARIAN** / CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'IRIS

email : kazarian@iris-france.org

LES NOTES DE L'IRIS / JUILLET 2012

### **À PROPOS DE L'AUTEUR :**

*Nicolas Kazarian est chercheur associé à l'IRIS, en charge de l'Observatoire géopolitique du religieux.*

*Historien et spécialiste du monde orthodoxe, il est notamment l'auteur de notes et d'articles sur les relations entre politique et religion dans les différents contextes nationaux de l'église orthodoxe. Ces dernières années, il a investi le champ de la recherche géopolitique en étudiant les enjeux religieux sur le plan des relations internationales.*

*Docteur en Géographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il travaille sur les questions liées aux carrefours. Son sujet de thèse portait sur : « Chypre, géopolitique et minorités ». Il est aussi titulaire d'une Licence en Sciences des Religions à l'Institut Saint-Serge (Paris), il possède un Master de l'Université de Fribourg (Suisse).*

*Nicolas Kazarian est chargé de cours à l'Institut Saint-Serge. Il enseigne aussi à l'Institut Catholique de Paris et parle couramment l'anglais et le grec.*

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur  
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

F. + 33 (0) 1 53 27 60 70

contact@iris-france.org

www.iris-france.org